

Constat d'infraction portatif N° : 100400 5600093416

ORIGINE		
Nom de l'organisme	No Mandant	No de référence PFQ/BIA (An - ID dossier - ID défendeur)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	81601	2017 240686 113731
Nom et adresse du responsable du dossier		
BURELLE François, 640, Dorchester Saint-Jean-sur-Richelieu J3B5A4 (450-359-4194)		

 Suite de la section I

I	FAITS ET GESTES PERTINENTS
1.	Le 15 septembre 2017, le service de la protection de la faune de Saint-Jean-sur-Richelieu reçoit un signalement
2.	concernant la garde en captivité d'un crocodilien (caïman). La garde du crocodilien se fait ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
3.	
4.	et les faits ont été constatés le 1er septembre 2017.
5.	
6.	Le 2 octobre 2017, vers 17h, je, François Burelle (matricule 1034), en compagnie du stagiaire à la protection de la
7.	faune, Matthieu Langevin-Lévesque, allons valider la présence du crocodilien ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ Nous
8.	sommes en tenue civiles. Dès notre entrée, je remarque la présence d'un vivarium qui semble séparé en deux
9.	horizontalement. Le vivarium est à environ 8 mètres en face de la porte d'entrée dans ce qui semble être ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
10.	Dans la partie du haut, je constate un serpent d'une grosseur imposante et dans le vivarium
11.	du bas, je remarque le crocodilien. Nous quittons les lieux, quelques instants après notre entrée, à la demande de
12.	²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
13.	
14.	De retour au bureau, j'effectue des recherches auprès du rôle d'évaluation foncière de la ville de Montréal pour le
15.	²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
16.	
17.	
18.	
19.	À la suite du constat et sachant qu'il faut détenir un permis pour garder ce type d'animal, j'effectue des recherches
20.	pour savoir si un permis est émis à ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ pour la garde en captivité du crocodilien. À la suite des recherches,
21.	je confirme qu'aucun permis n'est émis pour la garde en captivité de crocodilien pour ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
22.	
23.	
24.	Le 3 octobre 2017, vers 14h50, j'obtiens l'autorisation de la Juge de paix magistrat Dominique Benoit, l'autorisation
25.	de perquisitionner le ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ pour saisir le crocodilien dont la possession est illégale sans être
26.	titulaire d'un permis.
27.	
28.	Vers 19h30, je, en compagnie des agents Samuel-Chartier-Bachand (matricule 985), Sylvain Ménard (matricule 1091)
29.	et Sylvain Sqroi (matricule 621) arrivons au ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ pour exécuter le mandat de perquisition. Nous
	<input checked="" type="checkbox"/> Suite page suivante

SIGNATURES	
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section I	<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section I
<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi
NOM, Prénom (en lettres moulées)	Matricule
BURELLE, François	1034
NOM, Prénom (en lettres moulées)	Matricule
CHARTIER-BACHAND, Samuel	985
Signature	Date : Année Mois Jour
	2017 10 14
Signature	Date : Année Mois Jour
	2017 10 14

Constat d'infraction portatif N° : 100400 5600093416

ORIGINE		
Nom de l'organisme	No Mandant	No de référence PFQ/BIA (An - ID dossier - ID défendeur)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	81601	2017 240686 113731
Nom et adresse du responsable du dossier		
BURELLE François, 640, Dorchester Saint-Jean-sur-Richelieu J3B5A4 (450-359-4194)		

 Suite de la section I

I	FAITS ET GESTES PERTINENTS
1.	sommes accompagnés des stagiaires Matthieu Langevin-Lévesque et Vincent-Mickael Meideros. ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
2.	tout au long de la perquisition.
3.	
4.	Dès notre entrée, je m'identifie verbalement à titre d'agent de protection de la faune auprès de ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
5.	Je l'informe des raisons de ma présence, soit le mandat de perquisition pour le crocodilien présent sur les lieux.
6.	Je présente le mandat et je remets une copie ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
7.	possèdent un permis pour garder le crocodilien. Il m'informe que non, aussitôt je l'informe de
8.	l'infraction et j'effectue une mise en garde à ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ Je l'informe qu'il n'est pas en état d'arrestation et qu'il a le droit
9.	de garder le silence. Je l'informe de son droit de contacter un avocat de son choix ou que je peux lui fournir les
10.	numéros de l'Aide juridique ou de Barreau du Québec pour des conseils préliminaires gratuit. ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ comprend
11.	bien la mise en garde et m'informe ne pas vouloir se prévaloir de ses droits. Nous remarquons ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
12.	durant la perquisition. ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
13.	avant la sortie du crocodilien de son vivarium.
14.	
15.	Après la mise en garde ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ je demande à celui-ci depuis combien de temps l'animal ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
16.	environ 7 ans.
17.	
18.	Vers 19h38, ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ retire le vivarium du mur pour que nous puissions sortir le crocodilien toujours dans la partie
19.	inférieure. La porte d'accès se situe à l'arrière du vivarium. Le crocodilien est gardé dans un vivarium d'environ 2
20.	mètres de longueur par environ 50 centimètres de largeur et 50 centimètres de hauteur. Un bac d'eau est situé dans
21.	le vivarium ainsi que quelques roches, une lumière chauffante est aussi dans le vivarium.
22.	
23.	Vers 19h40, ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ est identifié à l'aide de son permis de conduire ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
24.	La photo sur le permis de conduire est
25.	corroborée par l'agent Chartier-Bachand. Après son identification, l'agent Chartier-Bachand demande ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
26.	qui est le propriétaire de l'animal et celui-ci nous mentionne ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
27.	
28.	
29.	

 Suite page suivante

SIGNATURES	
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section I	<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section I
<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi
NOM, Prénom (en lettres moulées) BURELLE, François	Matricule 1034
NOM, Prénom (en lettres moulées) CHARTIER-BACHAND, Samuel	Matricule 985
Signature	Signature
Date : Année Mois Jour 2017 10 14	Date : Année Mois Jour 2017 10 14

Constat d'infraction portatif N° : 100400 5600093416

ORIGINE		
Nom de l'organisme	No Mandant	No de référence PFQ/BIA (An - ID dossier - ID défendeur)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	81601	2017 240686 113731
Nom et adresse du responsable du dossier		
BURELLE François, 640, Dorchester Saint-Jean-sur-Richelieu J3B5A4 (450-359-4194)		

 Suite de la section I

I	FAITS ET GESTES PERTINENTS
1.	Vers 19h45, je retire le crocodilien du vivarium à l'aide d'un lasso de capture. L'agent SGROI utilise ensuite du ruban
2.	électrique noir pour sceller la bouche de l'animal et les pattes avant sont menottés ensemble avec le ruban. L'animal
3.	est ensuite mis dans un bac de transport. Après la saisie du caïman, l'agent CHARTIER-BACHAND inspecte le sous-
4.	sol de ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ et une cage contenant plusieurs rats vivants est découvert.
5.	
6.	Vers 19h48, je débute la rédaction du procès-verbal de saisie sur un formulaire SJ-476 et je remets une copie à ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
7.	
8.	
9.	Vers 19h50, je débute la rédaction d'un constat d'infraction portatif pour la garde en captivité du crocodilien sans
10.	permis. Le constat est émis ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ et la section défendeur est remise à ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ Je lui
11.	explique les modalités du constat, soit les 30 jours pour acquitter des frais ou contester celui-ci. Je remets de même
12.	une carte d'affaire à ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
13.	
14.	Nous quittons les lieux vers 20h05 avec le crocodilien.
15.	
16.	De retour au bureau, le crocodilien est identifié comme un caïman à front lisse de Schneider à l'aide des clefs
17.	d'identification CITES d'environnement Canada. Un formulaire de déclaration PFQ-155 est complété au meilleur de
18.	mes connaissances concernant les questions posés à ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴ après mise en garde, concernant le propriétaire
19.	du crocodilien et la présence de l'animal ²⁸⁻⁵³⁻⁵⁴
20.	
21.	Le 5 octobre 2017, le caïman est disposé, par l'agent Sylvain SGROI, chez un organisme spécialisé dans la garde en
22.	captivité de ce genre d'espèce.
23.	
24.	Le 12 octobre 2017, je fais exécution de la perquisition au palais de Justice de Montréal. Le rapport d'exécution ainsi
25.	que les procès-verbaux sont signés par le Juge de paix magistrat Pierre Fortin.
26.	
27.	
28.	
29.	

 Suite page suivante

SIGNATURES	
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section I	<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section I
<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi	<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi
NOM, Prénom (en lettres moulées) BURELLE, François	NOM, Prénom (en lettres moulées) CHARTIER-BACHAND, Samuel
Matricule 1034	Matricule 985
Signature	Signature
Date : Année Mois Jour 2017 10 14	Date : Année Mois Jour 2017 10 14

ORIGINE		
Nom de l'organisme	No Mandant	No de référence PFQ/BIA (An - ID dossier - ID défendeur)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	81601	2017 252002 117785
Nom et adresse du responsable du dossier		
AMYOT, Laurent, 640, rue Cardinal, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A8 (450 370-3024)		

 Suite de la section E

E	FAITS ET GESTES PERTINENTS
1.	Lundi 11 décembre 2017, vers 10 h 12, je, Laurent AMYOT mat : 1099, reçois 28-53-54
2.	
3.	
4.	
5.	
6.	
7.	Vers 10 h 32, je demande, au Service d'aménagement de la faune de Longueuil, une confirmation de l'espèce
8.	présente sur 28
9.	
10.	Vers 11 h 08, 28-53-54
11.	
12.	
13.	Vers 11 h 39, je demande, au Service de renseignement et soutien aux enquêtes, 28-53-54
14.	. Le sergent Jocelyn GRENIER mat : 716, 28-53-54
15.	
16.	
17.	Vers 21 h 35, le sergent GRENIER 28-53-54
18.	
19.	
20.	Mardi 12 décembre 2017, vers 7 h 38, je reçois de la part du sergent GRENIER 28
21.	
22.	
23.	Vers 11 h 49, je reçois, de la part de l'agente de recherche en biologie, Mme Lyne BOUTHILLIER, la validation que
24.	l'espèce de tortue, 28-53-54 est une tortue-molle à épines (lettre en
25.	annexe).
26.	
27.	Mercredi 13 décembre 2017, vers 11 h 52, je procède à la vérification du registre des permis de garde d'animaux en
28.	captivité de la région Estrie-Montréal-Montérégie. Je n'observe aucune correspondance avec l'adresse visée.
29.	
30.	
<input checked="" type="checkbox"/> Suite page suivante	

SIGNATURES									
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section E					<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section E				
<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi					<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi				
NOM, Prénom (en lettres moulées)				Matricule	NOM, Prénom (en lettres moulées)				Matricule
AMYOT, Laurent				1099	LEFEBVRE, Carl				941
Signature			Date :		Signature			Date :	
			2018 02 05					2018 02 05	

ORIGINE		
Nom de l'organisme	No Mandant	No de référence PFQ/BIA (An - ID dossier - ID défendeur)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	81601	2017 252002 117785
Nom et adresse du responsable du dossier		
AMYOT, Laurent, 640, rue Cardinal, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A8 (450 370-3024)		

Suite de la section E

E	FAITS ET GESTES PERTINENTS
1.	Vers 12 h 15, je déniché un organisme et un lieu de garde approprié pour la ou les tortues en cas de saisie. Le parc
2.	zoologique Ecomuseum de Sainte-Anne-de-Bellevue se porte volontaire pour recevoir la ou les tortues. La
3.	responsable de la collection animale mentionne que leur permis est effectif pour les animaux indigènes du Québec.
4.	L'entreprise à but non lucratif nous prête également du matériel pour la santé et la sécurité du transport de ces
5.	amphibiens par temps froid.
6.	
7.	Vers 14 h 08, je présente une déclaration en vue d'obtenir un mandat de perquisition à l'honorable Juge de paix
8.	Magistrat, Mme Annie Claude CHASSÉ. J'obtiens un mandat de perquisition pour le domicile visé (copie du mandat
9.	annexé au dossier).
10.	
11.	Lundi 18 décembre 2017, vers 7 h 26, le sergent GRENIER reconfirme la présence de la tortue au domicile. Un
12.	rendez-vous est organisé pour mardi le 19 décembre 2017 vers 19 h 00.
13.	
14.	Mercredi 20 décembre 2017, vers 15 h 27, je téléphone 28-53-54 Ce
15.	dernier accepte.
16.	
17.	Vers 17 h 52, nous arrivons au 28-53-54 Le sergent Steeve LESSARD mat : 638 est dans le
18.	véhicule identifié C-529 et reste dans le camion patrouille en attendant le moment de la saisie. L'agent
19.	Carl LEFEBVRE mat : 941 et moi sommes à bord du véhicule banalisé C-524. Nous sortons du véhicule et un homme
20.	nous accueille sur le terrain. Il affirme être 28-53-54 Je lui déclare immédiatement que nous sommes des agents
21.	de protection de la faune. Je décline nos identités et lui mentionne que nous sommes là pour la tortue. Il nous invite
22.	à l'intérieur de son domicile.
23.	
24.	À noter que toutes les conversations se déroulent en anglais et en français.
25.	
26.	Vers 17 h 56, nous sommes dans le hall d'entrée de la maison. 28-53-54 veut savoir qui nous sommes. Son fils est
27.	présent. Je prends le temps de nous présenter à nouveau et je présente ma carte de désignation avec photo. Je
28.	mentionne que j'ai un mandat de perquisition. Je lui en fais la lecture et lui en remet une copie. Il comprend la situation.
29.	
30.	Il reçoit un appel téléphonique et nous mentionne qu'un membre de sa famille est à l'hôpital.
<input checked="" type="checkbox"/> Suite page suivante	

SIGNATURES									
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section E					<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section E				
<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi					<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi				
NOM, Prénom (en lettres moulées)				Matricule	NOM, Prénom (en lettres moulées)				Matricule
AMYOT, Laurent				1099	LEFEBVRE, Carl				941
Signature			Date :		Signature			Date :	
			2018 02 05					2018 02 05	

ORIGINE		
Nom de l'organisme	No Mandant	No de référence PFQ/BIA (An - ID dossier - ID défendeur)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	81601	2017 252002 117785
Nom et adresse du responsable du dossier		
AMYOT, Laurent, 640, rue Cardinal, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A8 (450 370-3024)		

 Suite de la section E

E	FAITS ET GESTES PERTINENTS
1.	Vers 18 h 01, je procède à la lecture de la mise en garde à l'aide du formulaire PFQ-550A2, en anglais : Rights during
2.	questionning, pour avoir gardé en captivité une tortue-molle à épines sans permis et avoir été en possession d'une
3.	espèce animale menacée, 28-53-54le ou vers le 20 décembre 2017. 28-53-54comprend son droit au silence et à un
4.	avocat. Il ne désire pas consulter d'avocat.
5.	
6.	Je demande à 28-53-54s'il veut nous remettre la ou les tortues. Il nous présente une tortue molle qui est près du hall
7.	d'entrée (voir photo #1 et #2 en annexe). Je cherche à savoir si d'autres tortues se trouvent dans la maison. 28-53-54
8.	et son fils nous invitent à les suivre au sous-sol.
9.	
10.	Dans un aquarium, nous observons quatre (4) tortues. Une tortue boîte (box turtle), une tortue charbonnière (red foot
11.	turtle), une tortue Reeve (Mauremis reevesii) et une tortue des bois (wood turtle). C'est 28-53-54 qui nous présente
12.	les tortues.
13.	
14.	Vers 18 h 17, je quitte la maison pour téléphoner une spécialiste des tortues. Je compare également mes photos avec
15.	des images sur internet. J'en viens à la conclusion que la tortue molle est une possession illégale et la tortue des bois
16.	doit être saisie, dans le but de l'identifier formellement (voir photo #3 en annexe).
17.	
18.	Pendant ce temps, l'agent LEFEBVRE discute avec 28-53-54
19.	
20.	Vers 18 h 28, le sergent Lessard et moi entrons dans la maison. Les deux tortues saisies sont placées dans des
21.	réceptacles prévus pour le transport d'amphibien en période hivernale. Le sergent Lessard quitte avec les tortues.
22.	
23.	Vers 18 h 37, 28-53-54 nous invite à la table de la cuisine pour discuter. Je lui mentionne qu'il est toujours sous
24.	serment. Il comprend et affirme qu'il se souvient bien de ce qui s'est passé plus tôt dans le hall. Sachant que la mère
25.	de 28-53-54 est souffrante et se trouve à l'hôpital, nous lui demandons s'il veut quitter pour aller la rejoindre. 28-53-54
26.	ne veut pas quitter, il désire terminer l'entretien. Nous identifions positivement 28-53-54 à l'aide de son permis de
27.	conduire. La photo sur le permis correspond à l'individu devant nous. L'agent LEFEBVRE prend des notes et je mène
28.	la discussion. Je procède à la prise de déclaration écrite. 28-53-54 signe cette déclaration vers 18 h 53 (voir déclaration
29.	en annexe).
30.	
<input checked="" type="checkbox"/> Suite page suivante	

SIGNATURES									
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section E					<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section E				
<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi					<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi				
NOM, Prénom (en lettres moulées)				Matricule	NOM, Prénom (en lettres moulées)				Matricule
AMYOT, Laurent				1099	LEFEBVRE, Carl				941
Signature			Date :		Signature			Date :	
			2018 02 05					2018 02 05	

ORIGINE		
Nom de l'organisme	No Mandant	No de référence PFQ/BIA (An - ID dossier - ID défendeur)
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	81601	2017 252002 117785
Nom et adresse du responsable du dossier		
AMYOT, Laurent, 640, rue Cardinal, Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0A8 (450 370-3024)		

 Suite de la section E

E	FAITS ET GESTES PERTINENTS
1.	Nous expliquons à 28-53-54 les procédures judiciaires qui suivront.
2.	
3.	Nous quittons les lieux vers 18 h 57.
4.	
5.	Tout au long de la perquisition et de l'interrogatoire, 28-53-54 est coopératif et compréhensif.
6.	
7.	Jeudi le 21 décembre 2017, une biologiste m'informe que les tortues saisies ne sont pas indigènes. La tortue-molle
8.	saisie serait une tortue-molle de Chine (<i>Pelodiscus sinensis</i>), de la famille des Trionychidae et non une tortue-molle
9.	à épines (<i>Apalone spinifera</i> spp). Malgré cela, les deux espèces sont interdites de possession au Québec.
10.	
11.	En ce qui concerne la tortue des bois, le spécimen est en fait une tortue noire des bois (<i>Clemmys funerea</i>) et non une
12.	tortue des bois nord-américaine (<i>Clemmys insculpta</i>). Le trait distinctif de la tortue des bois nord-américaine, qui est
13.	classée vulnérable au Québec, est la couleur orangée de son cou. Le spécimen saisi ne possède pas ce trait
14.	caractéristique de la tortue des bois nord-américaine.
15.	
16.	Vers 18 h 05, je retourne chez 28-53-54 et je lui remets sa tortue noire des bois. Je lui mentionne également que la
17.	tortue-molle saisie la veille n'est pas une tortue-molle à épines, mais une tortue-molle de Chine. Il me remercie.
18.	
19.	Vendredi 12 janvier 2018, vers 11 h 23, je reçois de la part de l'agente de recherche en biologie,
20.	Mme Lyne BOUTHILLIER, la validation de l'espèce de tortue qui a été saisie. Elle certifie que la tortue présente sur
21.	les photos est une tortue-molle, de la famille Trionychidae, originaire de Chine (<i>Pelodiscus sinensis</i>) (voir lettre en
22.	annexe).
23.	
24.	La tortue est confiée à un organisme, mandaté par le Service de protection de la faune, pour la garde en captivité de
25.	cette espèce.
26.	
27.	
28.	
29.	
30.	
	<input type="checkbox"/> Suite page suivante

SIGNATURES									
<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section E					<input checked="" type="checkbox"/> J'ai personnellement constaté les faits mentionnés à la section E				
<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi					<input checked="" type="checkbox"/> Agent de la paix ou <input type="checkbox"/> Personne chargée de l'application de la loi				
NOM, Prénom (en lettres moulées)				Matricule	NOM, Prénom (en lettres moulées)				Matricule
AMYOT, Laurent				1099	LEFEBVRE, Carl				941
Signature			Date :		Signature			Date :	
			2018 02 05					2018 02 05	

Le 11 janvier 2018

M. Laurent Amyot, agent de protection de la faune
Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs
Direction de la protection de la faune
de l'Estrie, de Montréal et de la Montérégie
640, rue Cardinal, Salaberry-de-Valleyfield
Québec, J6S 0A8

Objet : Précisions sur l'espèce 28-53-54

N dossier : A411- tortue-molle à épines

Monsieur Amyot,

En tant que spécialiste de la tortue-molle à épines au Québec, membre du comité de rétablissement de l'espèce au Québec, je certifie que l'animal qui apparaît sur les photographies de l'annonce citée en rubrique est bel et bien une tortue à carapace molle de la famille Trionychidae. Après vérification des photographies soumises, l'espèce identifiée originaire de la Chine, est du genre *Pelodiscus*. Les caractéristiques suivantes sont typiques de l'espèce *Pelodiscus senensis*: la carapace ne dépasse pas les 350 mm et est soulignée d'une mince ligne blanchâtre, le dessous de la tête et du cou sont d'aspect vermiculé. Le patron du plastron qui présente des tâches noirâtres, est un critère d'identification pour les juvéniles de l'espèce, caractère qui pourrait disparaître avec l'âge, ce qui n'est pas le cas de ce spécimen. Il est à noter que des mentions de cette espèce exotique ont été rapportées sur la côte Est des États-Unis, elles proviennent de relâche en nature d'animaux de compagnie.

Veuillez agréer Monsieur Amyot, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

original signé

Lyne Bouthillier, agente de recherche en biologie

LB/lb





